



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibault Jossart**  
**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry Wauters**  
**Directeur**

Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0062/37/2015-465PR (corr. DPC : P.-Y. Lamy ; E. Demelenne )

Réf. NOVA : 04/PFU/581913 (corr. DU : Gilles Vandebrouck )

Réf. CRMS : AA/MB/BXL30008\_676\_PUN\_Parc\_Léopold\_signalétique\_Jacqmain Bruxelles, le

Annexe : 1 dossier

Objet : BRUXELLES. Rue Belliard 135. Parc Léopold. Installer plusieurs enseignes pour le Lycée Emile Jacqmain aux différentes entrées du Parc Léopold ainsi que sur le bâtiment principal du Lycée. Demande de permis unique.

**Avis conforme de la CRMS**

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 22/06/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 14/07/2021.

*L'arrêté Royal du 18 novembre 1976 classe comme site, conformément aux dispositions de l'arrêté 6 de la loi du 7 août 1931, l'ensemble formé par le parc Léopold et ses abords, à Bruxelles [...] ;*

La demande porte sur la mise en place d'une signalétique destinée au lycée Emile Jacqmain, conçu par Jules-J acquies Van Ysendyck, et érigé de 1892 à 1894 au cœur du parc Léopold. Initialement institut de physiologie, l'immeuble fut affecté en lycée en 1931.

La demande consiste à placer 5 enseignes en tôle métallique imprimée, conforme à la signalétique des écoles de la Ville de Bruxelles.

- 1 enseigne de 1600 mm x 800 mm sur pieds, à l'entrée du lycée, dans le parc ;
- 1 enseigne de 600 mm x 600 mm sur le pilastre droit de l'entrée « 5 », située au croisement de la rue Belliard et de la chaussée d'Etterbeek ;
- 1 enseigne de 600 mm x 600 mm sur le pilastre droit de l'entrée « principale », située plus haut sur la rue Belliard ;
- 1 enseigne de 450 mm x 450 mm sur le pilastre droit de l'entrée « 3 », située chaussée d'Etterbeek ;
- 1 enseigne de 450 mm x 450 mm sur le pilastre droit de l'entrée « 4 », située chausse d'Etterbeek

Les enseignes sont boulonnées sur des pattes métalliques fixées dans le support par forage.

1/2

## Avis de la CRMS

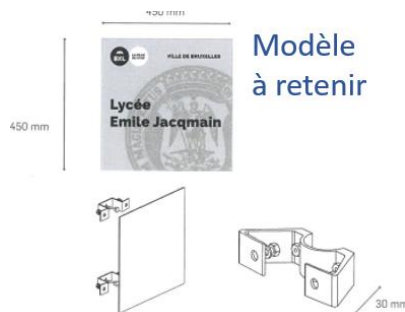
Cet avis est favorable moyennant les conditions suivantes :

- Ne pas placer les enseignes de l'entrée 5 et de l'entrée 3. La pose d'une seule enseigne par axe semble suffisant, les entrées 4 et 3 étant contiguës la pose de plusieurs enseignes serait redondant.



Image aérienne Bing Maps© et Photos extraites du dossier modifiée par la CRMS

- Ne pas fixer les enseignes sur les pilastres mais sur les grilles et ce, de manière réversible, par système de serrage ;
- Se limiter à un format 450 mm x 450 mm pour l'enseigne de l'entrée principale et ne pas la fixer sur le pilastre mais à la partie fixe du portail en ferronnerie par système de serrage et de manière réversible ;
- Enlever la signalétique existante du Lycée, qui sera obsolète pour éviter d'encombrer l'espace public ;



Les futures enseignes. Image extraite du dossier.



Modèle d'enseigne actuel. Source Google Street View©

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [plamy@urban.brussels](mailto:plamy@urban.brussels); [edemelenne@urban.brussels](mailto:edemelenne@urban.brussels) ; [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels) ;  
[jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ;  
[cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels)